



Séance ordinaire
du 12 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 12 janvier 2026, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Madame Annie Chevalier	poste no 1
Madame Lucie Guérin	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Benoit Desjardins	poste no 5
Monsieur Jacques Gagnon	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2026-01-001**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Madame Annie Chevalier d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2026-01-002**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jacques Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour en faisant l'ajout du point 8.4

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
4. Information aux citoyens
- 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**
 - 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de décembre 2025
 - 5.2. Renouvellement des membres à l'ADMQ pour l'année 2026
 - 5.3. Utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 5.4. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 5.5. Adoption de la politique sur les conditions de travail des cadres de la



Séance ordinaire
du 12 janvier 2026

Municipalité de L'Ascension

6. Période de questions

7. Sécurité publique

7.1 Bilan des activités du service incendie et des premiers répondants

8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu

8.1 Achat d'abat-poussière pour l'année 2026

8.2 Entériner la dépense des Transporteurs en Vrac secteur Labelle 07 Inc.

8.3 Embauche d'un chauffeur-journalier (2)

8.4 (ajout) *Nomination de Monsieur Mario Villeneuve, à titre de directeur des travaux publics par intérim*

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

9.1 Renouvellement des membres pour le comité consultatif en urbanisme (CCU)

10. Loisirs, culture et vie communautaire

11. Correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3

RÉSOLUTION 2026-01-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 DÉCEMBRE 2025**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par Monsieur Benoit Desjardins et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1

Maire

5.1

RÉSOLUTION 2026-01-004

**APPROBATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2025**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de décembre 2025, au montant de 244 532,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 12 janvier 2026

5.2 **RÉSOLUTION 2026-01-005**
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES À L'ADMQ POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'accepter le renouvellement des membres de la Municipalité de L'Ascension, mesdames Chicoine, Hut et Robert à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026, et ce, pour la somme de 2 080 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.3 **RÉSOLUTION 2026-01-006**
UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-03-069, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection en prévision de la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2025, s'est tenu une élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le solde du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection s'élève à 14 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais liés à cette élection générale s'élèvent à 12 917,95 \$ constitués notamment de :

- La rémunération du personnel électoral;
- Les dépenses liées aux procédures électorales;
- Les dépenses liées au matériel électoral.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jacques Gagnon et résolu d'utiliser le fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 12 917,95 \$ pour les dépenses engagées lors de l'élection générale du 2 novembre 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.4 **RÉSOLUTION 2026-01-07**
AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-03-069, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;



Séance ordinaire
du 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi, le conseil a affecté à ce fonds un montant de sept mille dollars (7 000 \$), par les années passées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'affecter une somme de sept mille dollars (7 000\$) au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.5

RÉSOLUTION 2026-01-008

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension reconnaît la nécessité d'établir des conditions de travail juste et équitables pour les cadres;

CONSIDÉRANT qu'elle s'assure, par cette politique, que les conditions de travail ainsi que l'offre de rémunération globale permettent l'attraction et la rétention de talents ainsi que la mobilisation de ses cadres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Benoit Desjardins et résolu d'adopter la politique sur les conditions de travail des cadres de la Municipalité de L'Ascension et de réviser la section 6 ainsi que l'annexe A, selon les recommandations d'un consultant externe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6

PÉRIODE DE QUESTIONS

7.1

BILAN DES SORTIES POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS ET LE SERVICE DES INCENDIES

Point d'information : Il y a eu 6 interventions pour le service des premiers répondants et 13 interventions (5 alarmes incendie) pour le service des incendies pour la période du 8 septembre 2025 au 1^{er} janvier 2026.



Séance ordinaire
du 12 janvier 2026

8.1

**RÉSOLUTION 2026-01-009
ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2026**

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de procéder à l'achat de 55 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% à la compagnie Multi Routes Inc., et ce, pour un montant de 22 400 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2026-01-010
ENTÉRINER LA DÉPENSE DES TRANSPORTEURS EN VRAC
SECTEUR LABELLE 07 INC.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension a utilisé les services des Transporteurs en Vrac secteur Labelle 07 Inc.;

CONSIDÉRANT que ces services ont été nécessaires pour le transport de gravier pour l'entretien hivernal des chemins, en provenance des Agrégats Labelle, Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Benoit Desjardins et résolu d'entériner la dépense de 29 389,18 \$ plus les taxes applicables aux Transporteurs en Vrac Secteur Labelle 07 Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2026-01-011
EMBAUCHE DE MONSIEUR BENOIT GERVAIS À TITRE DE
CHAUFFEUR-JOURNALIER (2)**

Il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher Monsieur Benoit Gervais à titre de chauffeur-journalier (2) poste régulier, temps plein, à raison de 40 heures par semaine, et ce, à compter du 12 janvier 2026. Qu'une période de probation de six (6) mois est prévue à cette embauche, laquelle sera confirmée par résolution.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.4 (*ajout*)

**RÉSOLUTION 2026-01-012
NOMINATION DE MONSIEUR MARIO VILLENEUVE, À TITRE DE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

Il est proposé par Monsieur Benoit Desjardins et résolu de nommer monsieur Mario Villeneuve, directeur des travaux publics par intérim, pour une période indéterminée, et ce à compter du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 12 janvier 2026

9.1 **RÉSOLUTION 2026-01-013**
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES POUR LE COMITÉ
CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT l'article 8 du règlement numéro 1998-335 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 11 du même règlement, mentionnant la durée du mandat des membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu de :

RENOUVELER le mandat des membres suivants pour une période de deux ans (année impaire), soit jusqu'au mois de novembre 2027 :

Pierre Bouchard	poste 1
Éric Valiquette	poste 3
Jean Falcon	poste 5

les membres suivants renouvelleront leur mandat au mois de novembre 2026 : (année paire)

Johanne Aubin	poste 2
Karl Tanton	poste 4
Daniel Kochenburger	poste 6

Également membres :

Madame Danièle Tremblay, présidente du Comité consultatif en urbanisme (CCU) à titre d'élue, l'inspectrice en bâtiment et en environnement et le maire Jacques Allard est membre d'office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11 **CORRESPONDANCE**

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13 **RÉSOLUTION 2026-01-014**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Lucie Guérin et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et greffière-
trésorière



Séance ordinaire
du 12 janvier 2026

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire